

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 802

Artikel: Secrétariat international des amies de la jeune fille

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...A GENÈVE

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

L'Association du Tricot
9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS
Livraisons rapides et soignées de
tous travaux de
Teinture et Nettoyage
Magasin : 9, Quai des Bergues - Tél. 247.35
7, Rue de Rive - Tél. 519.37
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 417.39
Usine et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 235.95

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

c'est au contraire la participation féminine aux affaires publiques qui enlèvera à notre administration ce qu'elle a de trop spécifiquement masculin.

La séance était encadrée de moments de fort belle musique, les différents mouvements d'une sonate de Haendel par Marg. Flück, Peter Hirzel et Martha Andrist.

TESSIN

Le 24 novembre, les suffragistes tessinoises ont organisé à Chiasso une manifestation qui a admirablement réussi. Le directeur de la *Gazzetta Ticinese*, organe radical, M. Tino Bernasconi, a parlé du *Droit de vote pour les femmes*. Les autorités s'étaient fait représenter.

SOLEURE

A Soleure, le 23 novembre, Mme Bellen, avocate, a montré que les arguments allégués aujourd'hui contre le suffrage féminin — l'homme moyen est incapable de juger sagement les problèmes politiques, son suffrage ruinerait l'Etat, ce que l'on fait à l'étranger n'est pas forcément bon pour la Suisse, l'amélioration sociale et matérielle peut être obtenue sans droits politiques — sont les mêmes que ceux de 1830 contre le suffrage universel.

BALE

A Bâle, pour la journée suffragiste, ce fut le grand meeting avec sa pléiade d'orateurs, la pédagogue, la sociologue et l'économiste, la démocrate, la doctoresse, le conseiller national, le magistrat judiciaire... qui vota l'envoi du télégramme vibrant adressé aux Genevoises.

Aux nouvelles lectrices de ce journal

Nous espérons que vous avez lu très attentivement les nombreux articles des numéros que vous avez déjà reçus, en particulier ceux du 6 septembre 1952. N'êtes-vous pas convaincues que nous avons raison de chercher à obtenir depuis bientôt 40 ans la reconnaissance de nos droits politiques?

Or, l'Union fait la force. Adhérez à notre Association, en versant fr. 4.— (au minimum!) au c. c. p. I. 2095. Merci.

Association genevoise
pour le suffrage féminin.

HOTEL MIRABEAU

4, rue de Candolle - GENÈVE

La maison où l'on revient. - Tout confort

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Assemblée des présidentes le 6 novembre

Pour la première fois, le comité de l'Alliance avait convoqué à une séance de discussions (destinée à préparer l'assemblée générale d'avril prochain) toutes les présidentes des grandes associations suisses, et des Centres de liaison cantonaux. Ainsi, il y avait grande affluence et vive animation dans la salle de Karl der Grosse, le 6 novembre au matin. Non seulement les présidentes de 43 associations sur 52, mais encore leurs secrétaires ou vice-présidentes apparurent de l'est et de l'ouest, et les discussions royalement menées par Mme Haemmerli-Schindler, furent intéressantes. Si les avis différaient parfois, ce fut toujours avec la plus parfaite courtoisie qu'ils s'affrontèrent. La séance étant purement consultative, aucune décision ne fut prise, mais toutes les questions passées au crible en sortirent clarifiées.

En premier lieu, ce fut l'article 13 des statuts qui fit l'objet d'une discussion sérieuse. *Faut-il à chaque élection du comité exiger cinq démissions, ou faut-il compter celles survenues en cours d'exercice?* Ce fut ce dernier avis qui prévalut, car ce qui importe c'est la continuité du travail. Contrairement à certaines personnes qui voient dans les membres du comité central des représentantes de leurs associations, il fut clairement dit que ce qu'il faut dans notre exécutif, ce sont des personnalités bien préparées à ce travail qui demande une grande expérience et du temps.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait le champ d'activité. *L'Alliance doit-elle, oui ou non, prendre part à des actions politiques?* Il y a cinquante ans on aurait répondu « non », sans hésiter, mais aujourd'hui,

où la politique ne va-t-elle pas se nichier? Actuellement la plupart des questions qui intéressent les femmes sont politiques, qu'il s'agisse du statut des citoyennes sans droits politiques, de l'économie nationale, des lois sociales, etc.

Donc les femmes suisses ont répondu selon le mot d'ordre donné à Reading par le juge Stray, de Norvège, où les femmes rencontrent les mêmes problèmes; toute question politique qui intéresse les femmes nous regarde, mais attention de ne pas faire de la politique de partis. L'Alliance devra agir très prudemment pour les demandes de participation aux comités d'action. Même les votes par correspondance ne donnent pas une idée juste des tendances de la majorité, car le temps manque aux associations pour étudier ces questions.

Mlle Naegeli parla des projets de modification de l'A.V.S. et le fit avec toute la compétence qu'on lui connaît. Sans doute, les femmes sont favorables à l'augmentation des rentes puisque les fonds disponibles le permettent, mais elles comprennent parfaitement la nécessité d'une certaine prudence. Il semble que l'opinion générale considérait qu'après 65 ans une personne pensionnée ne devrait plus payer de primes.

Enfin les efforts divers faits un peu partout pour obtenir le droit de vote furent résumés par Mme Paravicini. Une résolution de sympathie et d'encouragement aux Genevoises fut présentée par Dr Eder et votée à l'unanimité.

Mesdames qui en avez la possibilité, allez voter le 30 novembre... Dr R. G.

Secrétariat international des Amies de la Jeune Fille

On annonce l'ouverture à Genève du Secrétariat international des Amies de la Jeune Fille jusqu'ici fixé à Neuchâtel. On a désiré rapprocher le centre des organisations internationales. C'est Mlle Valentine Weibel, une juriste, qui a été nommée secrétaire, nos félicitations; une sténo-dactylographe assure la permanence du bureau, 37, quai Wilson, où l'Union mondiale a pu céder un de ses locaux.

Femmes dans les affaires

Pour remplacer Roland Zehnder, président du conseil d'administration, décédé cet été, une assemblée générale extraordinaire du fiduciaire Sierre-Montana-Crans a nommé membre du conseil d'administration, Mme Roland Zehnder-Cachat, à Montreux.

Puisse cette initiative être imitée par de nombreuses compagnies qui pourraient avec fruit s'adjoindre des compétences féminines. Il est vrai que les compétences féminines — et nous savons qu'elles sont nombreuses — ne sont pas très efficaces, car elles ne sont ni députées, ni conseillères municipales, ni conseillères nationales...

Mise au point

Madame,

Sous le titre « Une Perle », vous avez publié, dans votre numéro du 4 octobre 1952, un entrefilet où l'on me raille, non sans esprit, d'ailleurs, parce qu'au cours d'une récente conférence publique, j'ai déclaré que, dans les cantons et communes suisses, la démocratie était presque exclusivement masculine.

Je reconnais la paternité de cette déclaration, à une réserve près, c'est qu'elle ne se rapportait pas à la démocratie directe, comme on me le fait dire, mais à la démocratie cantonale et communale en général; en quoi elle était rigoureusement exacte. En effet, de rares cantons donnent à la femme le droit de vote dans des domaines peu importants et très limités, abstraction faite des affaires ecclésiastiques (Voir notamment Z. *Giacometti*, Das Staatsrecht des schweiz. Kantone, p. 190, n. 22). Je reconnais que ce droit de vote se réduit à presque rien; mais, en regard de ce « presque rien », mon « presque exclusivement » s'imposait absolument.

J'ose espérer que vous voudrez bien publier cette petite rectification dans vos colonnes et regrette de n'avoir pas de perle à offrir à vos aimables lectrices, mais seulement une information exacte, ce qui est assurément moins galant.

Marcel Bridel,

Professeur à l'Université de Lausanne.

La femme libanaise devient électrice

La femme libanaise a enfin obtenu ses droits politiques.

Le Décret-loi No 6, publié le 6 novembre 1952, a modifié l'article 21 de la loi électorale libanaise, accordant aussi à la femme le droit d'élire et d'être élue.

Il y a toutefois une restriction: il faut qu'elle détienne au moins un certificat d'études primaires ou une attestation scolaire prouvant qu'elle a fait des études équivalentes au programme de l'enseignement primaire.

Art. 23. — Le vote est obligatoire pour chaque électeur dont le nom figure sur la liste électorale. Toute personne qui s'abstient sans raison valable est passible d'une amende allant de 50 à 100 l. lib.

Nous faisons donc diligence pour faire les formalités nécessaires à notre inscription sur les listes électorales, car ceci doit être terminé dans un mois.

Les prochaines élections (très prochaines) nous trouveront prêts.

Noces d'or

Une personnalité bien connue parmi les féministes vaudoises, Mme Olive Failletaz-Perrault, a célébré, le 18 octobre, à St-Cergue où elle s'est retirée avec son mari, le cinquantième anniversaire de son mariage.

Mme Failletaz, alors qu'elle habitait Vevey, a collaboré de 1908 à octobre 1935 à la « Feuille d'Avis de Vevey » où elle a rendu compte fidèlement et avec une constante bonne humeur des activités féminines non seulement de la région, mais de tout le canton, s'intéressant spécialement à la vie des hôpitaux, des œuvres sociales, aux progrès féministes.

Nous lui adressons tous nos vœux pour de longues années d'heureuse retraite dans son chalet du Vieux Clos.

S.B.

Une visiteuse

Au début de septembre, Lausanne a eu la visite de Mme Schwarz, qui a été juge au Tribunal de district de Berlin jusqu'à l'avènement de l'hitlérisme, lequel a chassé les femmes de toutes les situations officielles (c'est pour cela que les adversaires du Suffrage féminin affirment contre toute évidence que les femmes étaient toutes des partisans d'Hitler!); actuellement, Mme Schwarz est avocate et notaire à Munster, en Westphalie; elle a pris le plus grand intérêt à suivre les débats de nos tribunaux pénaux et civils et notre procédure a retenu son attention bienveillante.

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.

CANTON DE VAUD

RESTAURANTS - TEA-ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Art Rustique Suisse

Avenue du Théâtre 1

Dentelles et nappes de Gruyère - Tissages Poteries - Bois sculptés - Blouses bernoises
Pailles tessinoises - Cuivres
Grand choix de foulards
(En exclusivité) Foulard - plan de Lausanne,
Hélène CUÉNOUD, vis-à-vis du Théâtre - LAUSANNE

Spécialité: La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard



LAUSANNE

Terreaux 8
Téléphone 223383

LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48

Ecole reconnue par l'Alliance suisse des
Infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Dératisation

La buvette du Parlement italien, au Palais Montecitorio, à Rome, est infectée depuis tous jours par les souris, qui ont trouvé là un coin vert fort agréable et un vivre abondant. Il y a quarante ans, le parlementarisme se plaignait déjà des souris et tenta de les supprimer. En vain. Mussolini, le tout puissant dictateur, ne put rien contre la gent trotteuse. Après la guerre, quand fut rétabli le régime parlementaire, elles étaient toujours là. Mais avec la République italienne sont apparues les femmes parlementaires: enfin les souris se heurtèrent à un ennemi résolu; les souris royalistes, les fascistes républicaines ont trouvé leur maître: de par la volonté des députés, la buvette a été reprise en état, le trou bouché qui permettait l'invasion des souris et les députés ne sont plus importunés ou troublés dans leur travail... leur sommeil par ces petites bêtes.

S.T.

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis à 13 h. 45:

La femme chez elle.

Mercredi 10 décembre à 18 h. 30:

La femme dans la vie.

Yvette Z'Graggen présente *Les infirmières* (II).

Samedi 13 décembre à 14 h.:

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme.

Garnet de la Quinzaine

Mardi 9 décembre

Genève: *Union des femmes*, 22, rue Et-Dumont, à 19 h. 15 — Repas l'Escalade (pour les membres seulement) — Marmite surprise — Soirée: l'Escalade, évocation, récit, chants, dialogues, personnages historiques dans le décor de l'époque — retenir sa place jusqu'au samedi 6 décembre à midi (fr. 5.50).

Mercredi 10 décembre

Genève: *Union des femmes*, peut-être à 16 h. 30, reprise du spectacle d'Escalade — se renseigner au local.

Mercredi 17 décembre

Genève: *Union des femmes*, 22, rue Et-Dumont — *Club de Rapprochement* — Soirée de Noël — Toutes les amies, anciennes et nouvelles, sont les bienvenues — prière d'apporter un petit cadeau à échanger.

Jeudi 18 décembre

Lausanne: *Union des femmes*, au Carillon Terreaux — 16 h. — *Assemblée générale de l'Union des femmes*.

Du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier

Genève: Fermeture du local de l'Union des femmes.

IMPR NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève